



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec

SERVICES DE SANTÉ : ON NE PEUT ÊTRE POUR LE PROGRÈS MAIS CONTRE LE CHANGEMENT

Qui au Québec peut aujourd'hui prétendre que nous sommes riches au point de pouvoir gaspiller sans conséquence? Qui peut prétendre que nos finances publiques ne souffrent pas, qu'il y a beaucoup de marge de manœuvre pour augmenter les taux d'imposition et autres taxes, que les budgets en santé et en éducation sont sous contrôle ou que notre état ne devrait pas être plus productif?

Personne!

Il y a toujours un danger lié à la pensée unique, mais en matière de finances publiques, tous s'entendent pour dire qu'il y a, sinon péril en la demeure, du moins de sérieux enjeux de société à régler. Et le danger ici n'est pas tant la pensée unique que la négation du danger qui nous guette comme société.

Et pourtant.

Pourtant, plusieurs syndicats affiliés à la CSN s'époumonent depuis quelques semaines dans les médias pour décrier l'initiative fort pertinente qu'ont eue certains gestionnaires d'avoir recours à des experts externes pour les aider dans leur processus d'amélioration de la productivité.

À quel titre?

Pour défendre quoi? la santé et l'efficacité de nos institutions? le bien public? la qualité des soins aux usagers?

Aucune de ces réponses.

La CSN s'inquiète plutôt pour les conditions de travail de ses membres; ce qui est normal pour un syndicat, mais qui devient inadmissible lorsque, sous ce couvert et dans les conditions financières actuelles, on perpétue certaines formes de laxisme.

Dans le cas des services à domicile rendus par les CSSS, la CSN s'inquiète au point de refuser, sur des bases purement dogmatiques, qu'on examine et qu'on mesure la façon dont les services sont rendus aux usagers. Entendons-nous bien, la CSN n'est pas ici contre le fait qu'une entreprise privée dispense des services dans les établissements de santé publics; elle est contre le fait qu'une entreprise privée, en l'occurrence Proaction, qui dispose d'une expertise reconnue, analyse les façons de faire d'établissements privés. En résumé, la CSN, un organisme censé être orienté vers le progrès, défend le statu quo.

Mais au nom de quel principe devrait-on se priver de cette expertise? Est-ce vraiment seulement parce qu'elle est de propriété privée?

Si c'est la seule raison, il faudrait annuler tous les contrats avec les entreprises qui rendent des services ou qui vendent des produits au réseau de la santé. Aussi bien fermer les hôpitaux.

Qu'on participe au débat en discutant des résultats des études ou en étant pour ou contre certaines analyses ou certaines conclusions, c'est souhaitable. Mais qu'on rejette d'avance l'expertise d'une entreprise sur la seule base qu'elle n'est pas publique, c'est non seulement contreproductif, c'est aussi injuste pour les usagers et pour les contribuables.

Pour améliorer la productivité d'une organisation ou implanter des processus innovants, pour offrir de meilleurs services à meilleur coût, il faut accepter que quelqu'un porte un regard critique sur les processus en place.

On ne peut être pour le progrès mais contre le changement de nos habitudes!

Françoise Bertrand
Présidente-directrice générale
Fédération des chambres de commerce du Québec

- 30 -

Source :
Camilla Sironi
Conseillère aux communications
Fédération des chambres de commerce du Québec
Tél. : 514 844-9571 p. 3227
Cell : 514 647-4745
camilla.sironi@fccq.ca